



Direction Générale des Services

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

DEJS-Service Administratif Jeunesse et Sport

Affaire suivie par : Anne-Sophie LE
PARANTHOEN
Poste: 79 60

2014-CG-3-4279

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 14 février 2014

POLITIQUE C04 POURSUIVRE NOTRE SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

**ASSOCIATION MANTES EN YVELINES 2014
ORGANISATION DU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE CANOË-KAYAK**

Code	C0402
Secteur	Développer la pratique sportive amatrice et de haut niveau à l'échelle du Département
Programme	Aides ponctuelles aux projets du secteur sportif

Données financières	Fonctionnement
Enveloppes de financement	CP
Montant actualisé	666 500 €
Montant déjà engagé	12 400 €
Montant disponible	654 100 €
Montant réservé pour ce rapport	40 000 €

Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'allouer une subvention de 40 000 € à l'Association "Mantes en Yvelines 2014" pour l'organisation du Championnat d'Europe de Canoë-kayak, catégorie « course en ligne ».

Du 23 au 29 Juin 2014, se dérouleront sur le stade nautique international Didier Simond à Mantes la Jolie, les épreuves de course en ligne du Championnat d'Europe juniors et moins de 23 ans de canoë-kayak.

L'association "Mantes en Yvelines 2014" a été créée spécifiquement pour gérer et porter l'organisation de cet événement. Son conseil d'administration est composé de la Fédération Française de Canoë-Kayak, des Comités (Régional et Départemental) de Canoë-Kayak (CRIFCK et CDYCK), de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) et de l'Association Sportive Mantaise (ASM).

La compétition rassemblera 1000 compétiteurs et compétitrices âgés de 16 à 23 ans représentant 40 pays différents. Plus de 7000 spectateurs sont attendus et 150 bénévoles seront dévoués à la bonne organisation de cet événement.

L'objectif de l'accueil de cette manifestation, sur le moyen et le long termes, est, pour le mouvement sportif fédéral dont le CRIFCK, d'étendre son action de développement sportif à l'ouest de l'Ile de France. Cela va ainsi contribuer au développement et à la valorisation de l'activité « course en ligne » sur notre territoire en valorisant le site de Mantes en Yvelines et en développant une expertise (ressources humaines locales mobilisées et performantes) pour l'organisation régulière de manifestations d'envergure internationale.

Le budget global de la manifestation est de 484 500 €. Le financement est prévu comme suit :

- Collectivités territoriales (CRIF, CG, CAMY et Ville de Mantes) :	190 000 €
- Etat et mouvement sportif (CNDS, MSS, FFCK, DRDJSCS, CRCKIDF) :	45 000 €
- Partenaires privés :	125 000 €
- Participation des délégations :	120 000 €
- Village « partenaires » :	4 500 €

Vu l'importance de ce championnat, je vous propose de répondre favorablement à la demande de l'association et d'accorder une subvention de 40 000 €. Cet événement va confirmer tout le savoir-faire yvelinois en matière d'organisation et contribuer, par son ampleur et les retombées médiatiques attendues, à l'attractivité du territoire.

Vous trouverez, annexé au présent rapport, le projet de la convention établie, conformément à la réglementation, pour les subventions de plus de 23 000 €.

Si cette proposition vous agréé, je vous propose de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante: